

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 08 octobre 2025

Date de la convocation : 01/10/2025
Date d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Délibération n°

2025_D_043

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE JEUNES – PERIODE 2026-2030

Madame le maire expose aux membres de l'Assemblée :

Depuis 2022, la commune bénéficie du dispositif de Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) en partenariat avec la CAF de l'Aube et la MSA Sud Champagne. Ce dispositif permet d'accompagner les actions en direction des 11-17 ans en soutenant financièrement les activités éducatives, culturelles et citoyennes qui leur sont proposées. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer la politique jeunesse de la commune, de favoriser l'autonomie des jeunes et de leur offrir un cadre structurant en dehors du temps scolaire. Le renouvellement de ce partenariat est donc essentiel pour assurer la continuité des actions engagées et répondre aux besoins exprimés par les jeunes et leurs familles dans le cadre du Club Ados.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le partenariat existant depuis 2022 entre la commune, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sud Champagne dans le cadre de la mise en œuvre de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes),

Considérant l'importance de ce dispositif dans l'accompagnement, l'accueil et l'épanouissement des jeunes de la commune,

Considérant la nécessité de renouveler ce partenariat afin d'assurer la continuité du service et de bénéficier du soutien financier et technique des organismes partenaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

▷ **APPROUVE** le renouvellement de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) mise en place sur le territoire communal depuis 2022, en partenariat avec la CAF de l'Aube et la MSA Sud Champagne pour la période 2023-2030.

▷ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute convention, tout avenant et, plus généralement, tout document utile à la mise en œuvre et à la reconduction de ce dispositif.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

